

Sommaire

Mot du Maire	page 1
Vie de la commune	pages 2 - 3
Travaux	pages 4 - 5
Manifestations de la commune	page 6
Vie des Associations	pages 7 - 8 - 9
Économie	pages 10 - 11
État Civil, Agenda	page 11
Informations pratiques	page 12

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Les Présidents de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et le Vice Président des Régions de France viennent de faire part de leurs plus vives inquiétudes sur les questions budgétaires qui concernent les collectivités territoriales.

Plus de deux cents mairies du Département de l'Eure étaient par ailleurs fermées le 4 octobre et autant d'élus rassemblés devant l'hôtel de ville d'Evreux avec un message inscrit sur les pancartes « l'État m'a tué ».

Toutes ces déclarations et manifestations consistent à manifester des inquiétudes suite aux décisions récentes du gouvernement « menaçant l'existence même des communes » et d'alerter les administrés sur les risques qui pèsent sur celles-ci. Le désengagement de l'Etat et l'accroissement de son contrôle sur nos communes conduiront à la fermeture de nombreux services de proximité ».

La suppression de la taxe d'habitation sur 3 ans pour 80 % des habitants peut, certes, être une bonne décision dans la mesure où les modalités de calcul sont aujourd'hui totalement inéquitables à condition cependant que la garantie de compensation par l'exécutif à l'« euro près » pour les communes soit pérenne. Beaucoup d'élus en doutent et craignent de ne plus pouvoir assumer leurs missions de services publics comme financer les crèches, les piscines municipales, la rénovation des écoles etc... Ces doutes sont accentués par la baisse conséquente des dotations, celle brutale des contrats aidés et le désengagement de l'État comme par exemple sur l'aide apportée aux déclarations d'urbanisme.

Au total, pourrions-nous encore demain entretenir nos bâtiments, réparer nos routes, chauffer nos écoles, nos crèches avec toutes les conséquences négatives sur l'emploi local. Pourrions-nous encore demain maintenir nos services publics de proximité et devrions-nous renoncer à la modernisation de nos équipements, voire à les fermer ?

La nouvelle organisation territoriale décidée par la loi NOTRE d'août 2015 est aujourd'hui effective : nombre de Régions ramené de 22 à 13- Communautés de Communes ramenées de 1842 à 1025, création de communes nouvelles (517 rassemblant 1750 communes historiques sur 36550). Elle doit permettre sans aucun doute à moyen terme de faire les économies, bien entendu, nécessaires. Alors, gardons une attention particulière aux communes, notamment rurales, qui exercent les compétences de proximité et restent ainsi le point essentiel d'ancrage de notre société.

Le Numérique

Site internet St-Martin du Vieux Bellême

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver de nombreuses informations utiles en accédant au site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Vous y trouverez les derniers bulletins municipaux, les comptes-rendus du conseil municipal, les entreprises du périmètre de la commune avec des liens pour celles qui disposent d'un site, la vie de nos Associations etc...

N'hésitez pas à consulter notre site.



RAPPEL IMPORTANT du Conseil Municipal

Service de l'eau : le S.I.A.E.P Syndicat intercommunal en eau potable du Perche Sud

Le SIAEP vient de transférer son activité dans des locaux situés à
Bellême Pôle Activité n° 1 rue des Cytises. Tél : 02-33-83-07-93.

En dehors des heures d'ouvertures et jours fériés, composez le numéro ci-dessus, vous serez mis en communication avec un agent d'astreinte. Un dossier relatif à votre contrat vous a été transmis par courrier suite au passage en Régie de la SIAEP. Vous devez remplir ces documents (Prélèvement SEPA et surtout nouvelle adhésion suite à la modification juridique de la S.I.A.E.P) avant de les renvoyer. La S.I.A.E.P vous fera parvenir ensuite votre nouveau contrat.

Si vous avez égaré les documents, appelez la S.I.A.E.P au numéro ci-dessus et un second envoi vous sera effectué.

Si vous souhaitez payer par prélèvement vous devez renvoyer le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé ainsi qu'un RIB.

Si vous souhaitez ne pas payer par prélèvement vous recevrez une facture deux fois par an. Dans ce cas, ne renvoyez pas le document SEPA.

« Assainissement service » est toujours assuré par la S.A.U.R.

La S.A.U.R. continue d'exercer la compétence « Assainissement ». Vous recevrez donc une facture spécifique.

Les personnes qui sont prélevées en matière d'assainissement n'ont donc rien à faire, la S.A.U.R. ayant leurs coordonnées.

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2017

- Désignation de 3 délégués et 3 suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des Sénateurs.
- Délibération pour le transfert de la voirie entre la Marcissière et la déviation.
- Délibération pour les subventions scolaires

Séance du 21 septembre 2017

- Délibération sur le RIFSEEP
- Délibération vente de matériels (imprimante, candélabres, ...)

Séance du 20 novembre 2017

- Délibération pour Challenge « Ville St Martin-Bellême » au Golf.
- Délibération pour nommer deux agents recenseur et un agent coordonnateur.
- Délibération pour le transfert de la voirie entre la Marcissière et la déviation suite au courrier du département.
- Délibération pour déléguer la compétence d'instruction des dossiers d'urbanisme au PÉTR.
- Délibération pour la proposition relative à l'acquisition de luminaires, propriété de la commune.

Point sur le litige contre les sociétés Garzynski & Tertu relatif à la défectuosité des poteaux, notamment sur Sèche-Terre et la Viosne.

Les derniers mémoires en défense ont été déposés tant par notre commune que par les deux sociétés concernées.

La clôture de l'instruction a été fixée par ordonnance au 8 décembre 2017.

Nous avons bon espoir de gagner ce procès dont le jugement devrait avoir lieu au cours du 1er trimestre 2018.

Évolution des compétences de votre mairie

PACS :

Depuis le 1er novembre 2017, la gestion des Pacs Civils de Solidarité (PACS) est devenue une nouvelle compétence obligatoire des officiers d'Etat Civil des communes.

Rappelons toutefois que les notaires qui pouvaient exercer cette mission la conserve.

Pièces à fournir :

- Convention de PACS (www.servicepublic.fr)
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Cerfa n° 15725*02 à télécharger sur internet)
- Acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pièce d'identité en cours de validité

Cartes d'identité :

Depuis le 1er mars 2017, nous vous rappelons que les nouvelles demandes et renouvellements des cartes d'identité sont désormais traités par les mairies des communes suivantes

- Rémalard, Le Theil-sur-Huisne (Val-au-Perche), Mortagne-au-Perche, Mamers, Nogent-le-Rotrou.

Il convient de prendre rendez-vous au préalable auprès de la mairie choisie et vous préinscrire sur :

(www.service-public.fr)

Cartes Grises et Permis de conduire :

Depuis le 1er novembre 2017, la préfecture ayant fermé son service de délivrance, la procédure d'obtention des documents concernés se fait obligatoirement sur internet

(www.service-public.fr)

Changement de NOM et PRÉNOM :

- Toute personne peut demander à changer de nom de famille ou de prénom lorsqu'elle a un intérêt légitime.
- La demande de changement de prénom doit être effectuée auprès de l'officier de l'état civil du lieu de résidence de la personne concernée ou du lieu où l'acte de naissance a été dressé.
- S'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur sous tutelle, la demande est remise par son représentant légal.
- Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement personnel est requis.
- La décision de changement de prénom est inscrite sur le registre de l'état-civil.

Recensement de la population 2018

Le recensement communal se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, même si les données recueillies restent confidentielles étant uniquement conservées par l'INSEE.

La procédure de recensement par internet est vivement conseillée, la mairie peut vous aider à remplir cette démarche.

Nous remercions d'ores et déjà Mme Puyo Mauricette et M. Pilpay Joël d'avoir accepté d'être les agents recenseurs pour notre commune.

Le recensement par internet

Comment ça marche ?



1/ L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser.

Il leur propose de répondre par internet, et leur remet une notice qui contient toutes les informations nécessaires.

2/ Les habitants se rendent sur : www.le-recensement-et-moi.fr puis ils cliquent sur le bouton « Accéder au questionnaire en ligne ».

3/ Ils sont guidés pour répondre au questionnaire.

4/ Une fois le questionnaire terminé, ils l'envoient et reçoivent un accusé de réception. L'agent recenseur en est informé par SMS.



Les Travaux

(par Denis Blondeau)

— Sécurité —

Elagage sur la hauteur des sapins situés en face du bâtiment communal et abattage des arbres « morts » sur le talus du chemin communal du Pissot.

La hauteur des sapins en face du bâtiment a ainsi été réduite de six mètres pour sécuriser les riverains et quelques branches qui commençaient à empiéter chez les riverains ont été coupées.

Les sapins situés sur le talus du chemin du Pissot ont été déracinés par sécurité (sapins morts et branches cassées par le vent avec un risque pour les habitations) ce qui a permis d'élargir le chemin.

Les travaux d'élagage ont été réalisés par l'Entreprise TESSE.

Ces travaux d'élagage ont été ensuite suivis par l'arrachage des souches des sapins et le refaçonnage du talus qui sera prochainement étudié en commission fleurissement.

Le terrassement a été réalisé par l'entreprise Carlier.



— Nettoyage du lavoir au centre Bourg —



L'employé communal a procédé au nettoyage de la couverture de ce lavoir et a passé le karcher sur les parties ciment de ce lavoir.

— Bâtiment communal —

Le conseil a décidé d'électrifier le bâtiment communal situé dans le haut du chemin du Pissot pour faciliter le travail de l'agent technique, celui-ci se trouvant trop à l'étroit dans le local actuel de la cour de la mairie.

Nous avons contacté ENEDIS pour la mise en place de la ligne électrique souterraine et l'installation du compteur, travaux qui devraient être finalisés avant la fin de l'année 2017.

L'installation électrique à l'intérieur du bâtiment sera, elle, réalisée par l'entreprise LEDRU bien connue à Saint-Martin.

— Signalisation —

Des panneaux directionnels ont été acquis pour la Fouquerie, la Feuillette, et le Moulin Neuf.

Nous avons achevé en 2017 la procédure de relèvement de tombes lancée en 2008.



190 tombes ont ainsi été relevées, dont près d'une centaine cet été 2017.

Nous en avons profité pour réaliser la fin des travaux relatifs à la création de notre espace cinéraire

- Déplacement du jardin du souvenir et mise en place de la stèle.
- Places pour les cavurnes.
- Columbarium déjà existant.



Le portail du cimetière a aussi été repeint ainsi que celui de la mairie.



Nous vous invitons à visiter notre cimetière désormais terminé.



Manifestations de la commune



FÊTE COMMUNALE DU 18 JUIN 2017

La Fête communale du 18 juin, animée par la fanfare de la Perrière, a été déplacée sur le terrain de foot en raison des élections législatives.

Cette journée a rencontré un bon succès.

— Arbre de naissances —

Le matin de la fête communale a également eu lieu l'inauguration de l'arbre de naissances – année 2016 -

Nous avons pu ainsi fêter les quatre naissances de :

HEURTEVENT Eliot	PERRUT Serge
GULLIN Charly	DESRAMÉ Chrislain

Ces quatre enfants ont désormais une plaque avec leur nom et prénom installée devant un érable planté à cette occasion.



— Cérémonie du 11 novembre —



La cérémonie du 11 novembre pour le 99^e anniversaire de l'armistice de 1918 s'est très bien déroulée avec la participation de M. LETESSIER comme porte-drapeau.



Cette cérémonie a été suivie par le repas des aînés auquel près de 60 personnes ont participé.

Les Doyens du repas des anciens étaient Mme et M. Ligot.

La vie de nos Associations & Environnement

Association Saint-Martin Patrimoine - (par Laurence Goujon)



Le projet de réhabilitation du Lavoir de La Bruyère prend forme.

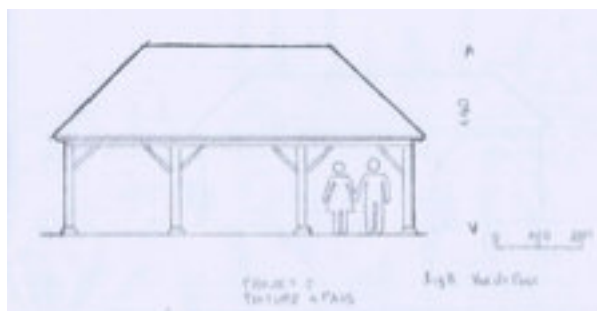
Les membres de l'association, après une recherche sur les lavoirs construits dans le Perche et plus particulièrement dans le département de l'Orne, proposent un modèle se rapprochant par ses dimensions et son emplacement, sur une surface plane, alimenté par une source, à celui du lavoir de la Bruyère.

La partie administrative a elle aussi bien avancé ; il n'y a pas de blocage au niveau du PLUI, la demande de permis sera déposée en mairie d'ici la fin de l'année.

Une réunion publique sera organisée le Jeudi 21 décembre 2017 à 18h30, Salle des Mariages, Mairie de St Martin du Vieux Bellême, pour présenter ce projet aux habitants de la commune.

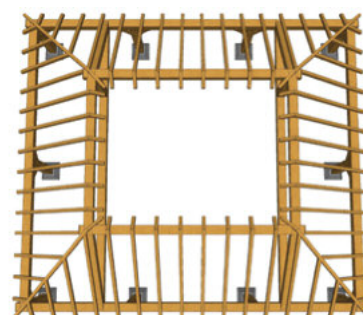
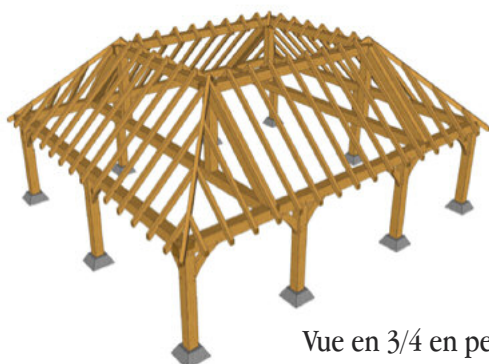
Nous espérons une réalisation pour le printemps prochain.

— Projet de couverture du lavoir avec une toiture impluvium —



Des croquis, réalisés par Gérard BEAUTÉ, avec les cotes fonctionnelles, ont été transmis à Monsieur Jean-Louis CHALMANDRIER, Président de l'entreprise « Bellême Bois », pour la réalisation des plans de construction d'une structure en chêne couverte avec des tuiles en châtaignier.

Plans de la structure en chêne



Le Comité des Fêtes (par Claudine Rottier)



de gauche à droite : Danièle Cailly, Martine Rouillec, Claudine Rottier

L'Assemblée Générale annuelle du Comité des Fêtes s'est tenue le vendredi 13.10.2017 dans la salle des Associations.

La Présidente Martine Rouillec a présenté le rapport moral et la trésorière Danièle Cailly, le rapport financier, rapports qui ont été votés à l'unanimité.

Suite à la démission de certains membres et le retrait à la présidence de Martine Rouillec qui reste néanmoins membre, le bureau est le suivant :

➤ Membres du bureau :

- Présidente : Claudine Rottier
- Vice Président : Guy Montinet
- Trésorière : Danièle Cailly
- Secrétaire : Mauricette Puyo
- Secrétaire Adjointe : Danielle Galland



➤ Membres Actifs :

- Martine Rouillec
- Jean-Pierre Thomelin
- Philippe Boulay
- Michel Dutertre
- Jacques Puyo
- Nicole Boulay
- Jean-Louis Boulay

FÊTE DE LA MUSIQUE



Le vendredi 16 juin dernier,

La fête de la musique a eu lieu ce vendredi 16 juin en l'église de Saint-Martin animé gracieusement par M. Duval et ses élèves.

Cette soirée s'est terminée avec un verre d'amitié.

Nous rappelons que M. Duval, professeur de Musique, donne des cours tous les vendredis à partir de 16 h à la salle des associations.

LOTO DU 22 OCTOBRE 2017



Le loto d'automne a eu lieu avec succès, 295 personnes venant de l'Orne, mais aussi de beaucoup de départements limitrophes.

Le vélo électrique, premier lot d'une valeur de 1300 €, a été gagné par des habitants de Mamers.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

Nous vous invitons à nous rejoindre très nombreux :

Le samedi 16 décembre 2017, à partir de 16 h :

Noël des enfants avec l'arrivée du Père Noël,
la hotte chargée de cadeaux

Le samedi 24 février 2018 : Repas dansant à la salle Thibault Serigny.

Le samedi 24 mars 2018 : Loto du printemps à 20h, à la salle du Gué de la Chaîne.





Nathalie et Adrien Gaudel – 06 24 94 64 79 – n.gaudel@orange.fr

Nathalie est née en Seine-et-Marne à Melun le 21 août 1981. Après une enfance partagée entre la campagne Briarde et le centre équestre de son village, elle intègre le lycée agricole de la Bretonnière et y décroche un BAC professionnel CGEA (Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole).

Après une première expérience dans la grande distribution en région parisienne, elle rejoint l'équipe d'un spectacle équestre du parc Eurodisney. Désireuse de se rapprocher encore plus de l'enseignement équestre, elle obtient son monitorat après une formation à l'école d'équitation de Seine-Port. Nathalie enseigne ensuite quelque temps en Seine-et-Marne.

Adrien est né dans les Vosges à Épinal le 30 mai 1980. Il passe son enfance dans les montagnes vosgiennes. Après avoir décroché un BEP électrotechnique il entre comme apprenti à la SNCF pour y préparer un BAC professionnel en Maintenance Industrielle.

Après une première expérience de cheminot dans la banlieue de Lille, il décide d'aller travailler dans le privé pour retourner dans sa région natale.

Sa passion pour les chevaux l'amène bientôt à rencontrer Nathalie par le biais d'un ami commun. Il finit par la rejoindre en Seine-et-Marne.

Tous les deux désireux de devenir propriétaire d'une maison qui leur permettrait de vivre entourés par leurs chevaux, le hasard des prospections immobilières les emmène jusque dans le Perche où ils tombent immédiatement sous le charme de la région.



Leur cavalerie est composée de 26 équidés, du mini shetland au cheval de trait qui s'adressent à toute la famille.

Les installations se composent actuellement d'une carrière de 70 x 20 m, d'un rond de longe et de 2 selleries et bien sûr d'un accès direct à la forêt domaniale de Bellême.

Nathalie décide alors d'ouvrir sa propre structure équestre et reprend temporairement les installations de l'écurie des Châtaigniers à Sérigny. Très vite, la nécessité d'un site plus proche de la forêt apparaît comme une évidence. Par un heureux hasard il s'est trouvé que l'ancien terrain de camping de la RATP de St-Martin du Vieux Bellême était disponible, en plus d'être idéalement situé.

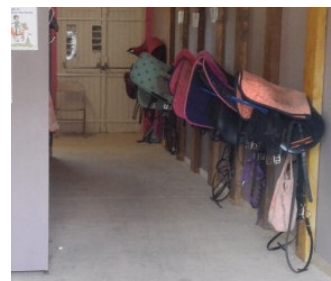
L'ouverture de ce nouveau site a eu lieu le 16 septembre 2017.

Différentes activités équestres sont proposées, allant du cours baby poney aux reprises pour adultes, stages pendant les vacances scolaires, ballades, pensions, travail des chevaux.

Nathalie et Adrien sont ouverts à toutes disciplines et pratiquent en compétitions plusieurs d'entre elles, tel que endurance, equifun, CSO, dressage...

A celles-ci s'ajouteront bientôt une écurie de 10 box, d'une douche pour chevaux et d'une stabulation puis plus tard un manège.

TARIFS COURS COLLECTIFS	Séance d'1 H (Adhérents)	Séance d'1 H (Non Adhérents)	12 Séances/trimestre (Adhérents)	12 Séances/trimestre (Non Adhérents)
BABY PONEYS (- 7 ANS)	10 €	14,40 €	102 €	172,80 €
Pour les + de 7 ans	15 €	18 €	156 €	216 €
+ 18 ANS	18 €	21 €	168 €	240 €
ADHÉSION	45 € / AN			



LE SPA DU GOLF EST OUVERT

Nous vous invitons à venir nous retrouver dans notre espace dédié au bien être où je pourrais vous conseiller sur les différentes formules de soins proposées.

Nous serons également présents au marché de Noël de Bellême, les 9 et 10 décembre 2017.



Soin détente aux pierres chaudes

Perche SPA et Nature
Les Sablons
61130 Bellême

Madame Mistler
02 14 21 14 72
perchespanature61@gmail.com

Nouveau : Un beau livre sur Françoise Sagan...



Le Pays où je suis née, c'est une balade nostalgique en compagnie de Françoise Sagan qui nous raconte, au travers ses textes autobiographiques, son pays natal qu'elle a tellement aimé.

Photographies couleur de Christian Vallée, préface de Denis Westhoff (fils de Françoise Sagan), postface de Julien Cendres.

120 Pages intérieures, couverture double rabat, plus de 150 photos dont celles en noir & blanc d'archives de Françoise enfant et jeune femme
Edition Concept Image, St Martin du Vieux Bellême. Pour toute commande, 02 33 73 01 30. Prix : 25 €

L'ÉTAT CIVIL



L'AGENDA

Décès

LECOURBE Née GORON Rachel : 16 juillet
BRISMONTIER Jean-Marie : 12 août
NICOLE Née MARY Yvette : 19 novembre



Mariages

DÉPOSÉ Bruno et GOURDEAU Laurence : 24 juin
CHASLIN Laurent et LEMONNIER Christine : 08 juillet
SPERLING Michaël et BLATRIX Laurie : 02 septembre
BELTE Mathieu et GÜLHAN Zeynep : 19 octobre
SUCIU Alexandru-Ioan et COFARU Mihaela : 26 octobre

du 9 décembre 2017 au 14 janvier 2018

- Visite de la crèche dans l'Église de 10 h à 16 h 30.

16 décembre 2017 :

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 16 h à la mairie

21 décembre 2017 :

- Réunion publique pour la restauration du lavoir de la Bruyère à 18 h 30 à la salle des mariages.

24 décembre 2017 :

- Veillée et messe de Noël dans l'Église de St Martin à 22 h 00 avec l'Abbé ROGER

06 janvier 2018 :

- Vœux de M. le Maire à la salle des Mariages à 17 h

24 février 2018 :

- Repas dansant organisé par le comité des fêtes à la salle des fêtes de Sérigny

24 mars 2018 :

- Loto du Comité des Fêtes à la salle du Gué de la Chaine



- Informations pratiques -



Location de la salle

Habitants de la commune

1 journée 130 €
2 journées 200 €

Habitants hors commune

1 journée 170 €
2 journées 260 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême

L'espace propreté de Bellême est ouvert tous les jours de 10h à 18h sauf les dimanches et jours fériés.

➤ à Colonard

La déchetterie de Colonard est ouverte tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h & 14h à 18h sauf samedis, dimanches et jours fériés.

Cimetière

■ Concession :

Terrain, Colombarium, cavurne

15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune

50 € pour les habitants hors commune



Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



En partenariat avec la communauté de communes, nous avons mis à votre disposition des éco-box pour les déchets de cartouches d'impression.

Merci de venir les déposer aux horaires d'ouverture de la mairie.

Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.